

tête sous ses boucliers, se ramassait, se faisait petit autant qu'il lui était possible, et recommandait son âme à Dieu. Ce fut bien lors qu'un des combattants s'avisait de monter debout sur le pauvre gouverneur, et de là, comme d'un poste élevé, se mit à commander l'armée en criant : — Marchez ici; les ennemis viennent par là; courez vite de ce côté; renforcez ce corps de garde; fermez cette porte; palissadez ce passage; apportez des grenades, de la poix, de l'huile bouillante; barricadez les rues; courage, amis, tout va bien! — Ce n'est pas pour moi que tout va bien, disait en lui-même le pauvre Sancho, qui écoutait et portait le babillard commandant. Oh! si le bon Dieu me faisait la grâce de donner cette île aux ennemis, je l'en remerciera de bon cœur!

« A l'instant même, il entend crier : — Victoire! victoire! ils ont pris la fuite. Levez-vous, seigneur gouverneur, venez jouir de votre triomphe, venez partager les dépouilles que nous devons au puissant effort de votre bras invincible. — Si vous voulez que je me lève, répond Sancho, d'une voix dolente, il faut d'abord que vous me leviez. » On le mit alors sur ses pieds. « Je suis bien aise, reprit-il, que les ennemis soient battus; je ne leur ai pas fait grand mal, et j'abandonne ma part des dépouilles pour un petit doigt de vin, si quelqu'un de vous a la charité de me le donner. » On courut lui chercher du vin, on le délivra des deux boucliers, et, ruisselant de sueur, on le porta sur son lit où il fut quelque temps à reprendre ses sens. Enfin, ayant retrouvé un peu de force, il demanda quelle heure il était; on lui dit que l'aurore allait paraître. Sans répondre, il se leva, s'habilla lentement, dans un grand silence, s'en alla droit à l'écurie, suivi de toute sa cour. Là, s'approchant de son âne, il lui prit la tête dans ses deux mains, il lui donna un baiser sur le front, et fixant sur lui des yeux pleins de larmes : « Mon ami, dit-il, mon vieux camarade, toi qui ne t'es jamais plaint de partager ma misère tant que je ne t'ai pas quitté, tant que, satisfait de mon sort, je ne pensais qu'à le nourrir ou à raccommodez ton bât, mes heures, mes jours, mes années étaient heureuses; depuis que la vanité, l'ambition, le sot orgueil ont pris ta place dans mon cœur, je n'ai senti que des peines, des chagrins et des maux cuisants. »

« En disant ces mots, et sans prendre garde à personne, il s'en alla chercher le bû, revint le mettre sur l'âne, l'y attacha, monta dessus, et, regardant l'intendant, le secrétaire, le maître d'hôtel, le docteur Pedro Recio, qui l'environnaient : — Messieurs, dit-il, laissez-moi passer, laissez-moi retourner à mon ancienne vie, à mon ancienne liberté, sans laquelle il n'est point de bonheur. Je ne suis point né, je le sens, pour gouverner ou défendre des îles. Je m'entends mieux à labourer, à bêcher, à tailler la vigne qu'à faire des ordonnances et à livrer des batailles. Saint Pierre n'est bien qu'à Rome; chacun n'est bien que dans son état. La baguette de gouverneur pèse plus à ma main que la faucille ou le hoyau. J'aime mieux me nourrir de pain bis que d'attendre la permission d'un impertinent médecin pour manger des mets délicats; j'aime mieux dormir à l'ombre d'un chêne que de ne pas fermer l'œil sous des rideaux de satin. Pauvreté, paix et liberté, voilà les seuls biens de ce monde. Adieu, messieurs, je vous salue. Nu je vins, nu je m'en vas; j'entrerai dans le gouvernement sans avoir un son dans ma poche, j'en sors sans avoir une maille. Je souhaite que tous les gouverneurs puissent en dire autant. Serviteur, messieurs, laissez-moi partir : il est temps que j'aille me faire panser, car j'ai les côtes brisées, grâce à messieurs les ennemis, qui n'ont pas cessé depuis hier au soir de se promener sur mon corps. »

(Ici, je demande pardon au grand Cervantès d'avoir un peu dérangé son immortel récit; mais c'était pour le besoin de la cause, et puisque cet épisode exhale un léger parfum de politique, je réclame le bénéfice de cet axiome bien connu : la fin justifie les moyens.)

« Ouf! va dire la Critique; cinq cents lignes à l'île de Barataria! Ah! monsieur Larousse, Le plus Sancho des deux n'est pas celui qu'on pense. »

A votre aise, belle dame; mais, moi, je crois que ces petites excursions ne déplaisent pas à mes lecteurs; ajoutons, toutefois, pour être franc, que si ces fidèles amis ne partageaient pas mon opinion, je serais bien capable de suivre seul la route pour les charmes que j'y trouve. « Le chat ne nous caresse pas, a dit Buffon; il se caresse à nous. » Du reste, j'ai un illustre complice, un complice dont personne ne contestera l'autorité. Napoléon Ier, qui, en littérature, raffolait des belles et surtout des bonnes choses, aimait à relire ce passage de *Don Quichotte*, et il s'en fit plusieurs fois l'application : « Mon cher Caulaincourt, s'écriait-il un jour qu'il était sur le point de partir pour l'île d'Elbe, César peut redevenir citoyen, mais sa femme peut difficilement se passer d'être l'épouse de César. Marie-Louise aurait encore trouvé à Florence un reste de la splendeur dont elle était entourée à Paris; elle n'aurait eu que le canal Piombino à traverser pour me rendre visite; ma prison aurait été comme enclavée dans ses Etats; à ces conditions, j'aurais pu espérer de la voir; j'aurais même pu aller la

visiter, et quand on aurait reconnu que j'avais renoncé au monde, que, nouveau Sancho, je ne songeais plus qu'au bonheur de mon île, on m'aurait permis ces petits voyages; j'aurais retrouvé le bonheur dont je n'ai guère joui, même au milieu de tout l'éclat de ma gloire. »

Terminons par cette allusion d'un charmant esprit :

« M. de Gaille-Fontaine, pris au piège, dut accepter les fonctions administratives qui lui étaient infligées. Au demeurant, comme il avait l'esprit naturellement droit et conciliant, et qu'il était aimé et respecté dans le pays, où tout le monde le connaissait, il devint bientôt le meilleur des maires, et gouverna la commune d'Amboise, comme *Sancho Pança son île de Barataria*. » A. ACHARD.

Le mot *Barataria*, qui est passé dans toutes les langues, et qui les a enrichies d'un piquant proverbe, ne figure dans aucun dictionnaire.

BARATARIA, île des Etats-Unis, Louisiane, dans le golfe du Mexique, à l'entrée du golfe de son nom, et à 90 kil. de Balize; port fortifié et commodé pour les petits bâtiments. — Dans la baie de Barataria se jettent les eaux d'un grand lac de même nom, formé par le Mississippi.

BARATE s. f. (ba-ra-te). Mar. Grosse sangle qu'on dispose en croix, pour soutenir les basses voiles contre un coup de vent.

BARATEAU (Emile), chansonnier français, né à Bordeaux en 1792, mort en 1870. Il fut d'abord secrétaire de M. de Martignac, puis vint faire son droit à Paris et collabora à divers recueils littéraires. En 1820, il publia sous le titre de *Georgine*, un roman qui contenait une romance que Romagnesi mit en musique, et qui obtint dans les salons une très-grande vogue. Divers compositeurs recherchèrent alors les romances du jeune auteur, qui, son droit fini, retourna dans sa ville natale auprès de son ancien patron. Il l'accompagna en Espagne en 1823, devint chef de cabinet, lors de son ministère, et, à sa chute, fut nommé inspecteur des hospices du royaume. 1830 lui enleva cette place, mais le dédommagea au moyen d'une pension. M. Barateau se consacra dès lors tout entier à la publication de petits vers et de romances pour les dévotionnaires de musique. On lui doit plus de trois mille pièces, et son portefeuille, dit-on, en contient environ huit cents qui n'ont pas vu le jour. Cette fécondité explique suffisamment la médiocrité de la plupart des productions de ce chansonnier. Quelques-unes ont joui cependant d'une vogue extraordinaire; *Jenny l'ouvrière*, entre autres, a fait son tour du monde. Cette même *Jenny l'ouvrière* a fourni le sujet d'un drame qui a eu de nombreuses représentations. Outre quelques romans insérés dans des journaux, M. Barateau a encore publié deux recueils de poésies : *Bagatelles* (1831) et *Bigarrures* (1833); les *Pigeons blancs*, fantaisie, et quelques opuscules du même genre. En un mot, M. Barateau est le plus fécond des paroliers, pour employer l'expression un peu dédaigneuse des musiciens, et nul n'a fourni plus de refrains aux générations contemporaines ni plus d'aliment aux pianos et aux orgues de Barbarie.

BARATELLA (Antoine-Lauregio), poète latin moderne, né près de Padoue, mort en 1448. Il enseigna la rhétorique à Feltre et composa, dit-on, près de soixante mille vers latins. On n'a jamais rien imprimé de lui. Ses poèmes et poésies ont des titres fort bizarres : *Palifodia*, *Lavandula*, *Echaton*, *Cribatura*, etc. Ses manuscrits, quelques-uns du moins, sont conservés dans diverses bibliothèques d'Italie.

BARATER v. a. ou tr. (ba-ra-té). Tromper. V. mot.

BARATERIE ou **BARATTERIE** s. f. (ba-ra-te-ri — rad. *barat*). Dr. commerce. Préjudice volontaire porté par celui qui commande un navire, ou par toute personne faisant partie de l'équipage, aux armateurs, chargeurs, propriétaires ou assureurs : *Le naufrage ou échouement volontaire constitue le fait de BARATERIE, qualifié crime capital*. (Dict. de la Conv.). La BARATERIE soit isolée, soit de complicité, est justiciable des tribunaux criminels et entraîne dans certains cas la peine de mort. (J. Lecomte.)

— Fig. Volerie impudente : *Mais ceci est un des moindres malheurs que cause à la littérature française l'ignoble BARATERIE de la contrefaçon*. (Balz.)

— Encycl. Dr. pén. Les faits de *baraterie* peuvent n'entraîner qu'une responsabilité civile; mais, dans certains cas, ils rentrent sous l'application des lois pénales. Il importe en conséquence de distinguer de la *baraterie* ordinaire le crime qui porte ce nom. L'ordonnance d'août 1681 (titre II, art. 35 et 36) édicta des peines sévères, et même celle de mort, contre le *matre* qui fait fausse route, qui altère ou fait confisquer les marchandises dont il est chargé, ou qui livre aux ennemis, échoue ou détruit le navire dont il a le commandement. Le code pénal n'atteint pas directement les faits criminels de *baraterie*; mais plusieurs de ses dispositions peuvent être appliquées aux capitaines, lorsque les actes dont ils se rendent coupables ne sont pas prévus par une loi spéciale. La loi du 10 avril 1825, qui définit et punit plusieurs cas

de *baraterie*, a été complétée et modifiée par le décret du 24 mars 1852.

La peine de mort est portée contre tout individu chargé de la direction d'un navire, qui, en faisant volontairement échouer ou périr ce navire, a causé un homicide : s'il n'y a que des blessures, la peine est celle des travaux forcés à temps; le fait seul de l'échouement ou de la destruction du navire est puni de dix à vingt ans de travaux forcés, et du maximum si le coupable était chargé de la conduite du navire. Cette dernière peine est aussi appliquée au capitaine ou patron qui détourne à son profit le navire qui lui est confié; il encourt les travaux forcés à temps s'il fait volontairement fausse route ou détruit ou jette à la mer, sans nécessité, tout ou partie du chargement, et à la réclusion dans les cas prévus par l'art. 236 du code de commerce, ou s'il vend, hors les circonstances indiquées en l'art. 237 du même code, le navire qui lui est confié, ou s'il débarque des marchandises contrairement à la loi.

Les prévenus du crime de *baraterie* sont poursuivis devant les cours d'assises.

Nous ne pouvons énumérer ici tous les actes qui peuvent constituer contre le capitaine ou patron d'un navire la prévention de *baraterie*; les lois spéciales et la jurisprudence des tribunaux compétents sont entrées à cet égard dans des détails tellement minutieux, que nous devons forcément renvoyer nos lecteurs aux nombreux ouvrages qui ont été publiés sur cette matière. Nous citerons seulement, pour montrer avec quel soin méticuleux on a cherché à garantir les intérêts que peuvent compromettre les moindres fautes des capitaines ou patrons, l'article suivant du Consulat de la mer : « Si quelques effets sont endommagés par les souris, parce qu'il n'y a point de chats à bord, le patron doit réparer le dommage. » Il est vrai que le tribunal de commerce du Havre, par une décision du 27 juin 1837, a déclaré qu'aucune loi n'oblige les capitaines à embarquer des chats sur les navires qu'ils commandent; mais la jurisprudence a souvent varié sur ce point, et plusieurs auteurs persistent à regarder comme un cas de *baraterie* civile le préjudice résultant du fait de n'avoir pas pris de chats à bord pour détruire les souris et les rats. Voir les mots CAPITAINE et MARINE MARCHANDE.

BARATEUR, TERESSE s. (ba-ra-teur, te-rè-se). Trompeur, trompeuse. V. mot.

BARATHRE, gouffre de l'Attique, où les Athéniens précipitaient les criminels. Les parois en étaient revêtues de lames de fer qui déchiraient les corps dans leur chute. Un prêtre de Cybèle y ayant été précipité, et son supplice ayant été suivi d'une grande sécheresse, l'oracle consulté ordonna de combler le gouffre, ce qui fut exécuté.

Ce nom de Barathre était devenu proverbial pour désigner toute espèce de gouffre. Horace l'applique au ventre d'un gourmand :

*Pernicies et tempestas barathrumque macelli,
Quidquid quaesierat ventri donabat avaro.*

Les écrivains ecclésiastiques font quelquefois de ce mot le synonyme de l'enfer.

BARATIER (François), littérateur, né à Romans (Dauphiné) en 1682, mort en 1751. Il quitta la France lors de la révocation de l'édit de Nantes et devint dans la suite pasteur de l'église française à Magdebourg. On a de lui : *Curieuse relation au sujet d'un enfant précoce* (son fils) (1728); *Fables et histoires possibles* (1723).

BARATIER (Jean-Philippe), jeune homme remarquable par l'étonnante précocité de ses facultés intellectuelles. Il naquit en 1721, à Schwabach, dans le margraviat d'Anspach. Son père, qui était pasteur de l'Eglise réformée, lui apprit à écrire et à parler latin, français et allemand avant la fin de sa quatrième année. A sept ans, il savait le grec et l'hébreu. Deux ans après, il composa un dictionnaire hébreu des mots les plus difficiles. A treize ans, il traduisit de l'hébreu en français *l'itinéraire de Benjamin*, et, l'année suivante, il fut reçu *magistr* à l'université de Halle. Il publia, vers le même temps, plusieurs dissertations savantes dans la *Bibliothèque germanique*. S'étant ensuite procuré des livres de mathématiques et d'astronomie, il ne lui fallut que quelques mois pour acquérir ces nouvelles connaissances, et il envoya à l'Académie de Paris des travaux qui lui méritèrent des encouragements. Le roi de Prusse, à qui il fut présenté, lui fit un don d'argent pour qu'il pût se procurer des instruments, et nomma son père pasteur à Halle. Mais l'excès de travail, et peut-être aussi le développement trop rapide du jeune Baratier, amenèrent une maladie de langueur, dont il mourut à l'âge de dix-neuf ans.

BARATON, épigrammatiste français, né très-probablement dans l'Orléanais, vers le milieu du xviii^e siècle, mort très-apparemment à Paris, de 1720 à 1730.

On ne sait absolument rien sur sa vie, et les renseignements par lesquels nous venons de débiter ne prouvent qu'une chose : c'est que le *Grand Dictionnaire* veut procéder avec méthode. Baratton est-il né dans l'Orléanais? rien ne le prouve; descendait-il du ménestrier Martin Baraton ou de Baraton, grand échanson de France? aucun document ne l'atteste; vint-il au monde vers 1650, mourut-il en 1725?

voilà ce que la science biographique ignorera toujours; mais, comme un homme qui a laissé des épigrammes charmantes a dû nécessairement exister, et que cette existence implique qu'il est né quelque part, mort en quelque endroit et à une certaine époque, qu'il avait indubitablement des ascendants; en cette considération, on nous pardonnera les conjectures hasardées plus haut. Ce fait historique n'a pas heureusement la même importance que le coup d'arquebuse de Charles IX, le verre de sang de Mlle de Sombreuil et tant d'autres problèmes dont la solution fera longtemps encore le désespoir des Thierry, des Henri Martin et des Michelet.

Nous allons donner quelques échantillons des petits vers satiriques et badins que la muse gauloise a inspirés à Baraton, et qui montrent que ce poète était de l'école du chevalier de Caillay. Commençons par une épigramme célèbre, décochée à la magistrature. Ce modeste sixain est cité fréquemment, surtout dans le prétoire, et nous avons vu les plus fins anecdotiers se mettre martel en tête et fouiller tous les anciens recueils pour en découvrir l'auteur :

Huissiers, qu'on fasse silence!
Dit, en tenant audience,
Un président de Baugé.
C'est un bruit à tête fendre;
Nous avons déjà jugé
Dix causes sans les entendre.

Voici, en cinq vers, une épigramme à deux pointes :

Dans un couvent se confiner,
Dans l'hymen aller s'enfourner,
Se jeter dans un précipice,
Sont trois choses, disait Sulpice,
Qu'il faut faire sans raisonner.

Passons à une boutade où, à défaut de charité, on trouvera de l'esprit :

Est-il, disait Lubin, gens qui soient plus heureux
Que sont les prêtres et les moines,
Ces gros abbés, ces gras chanoines?
Les peines sont pour nous, et les plaisirs pour eux.
Le sort malin me tyrannise,
Je suis toujours infortuné.
Quand je devrais être damné,
Je vais me faire homme d'Eglise.

Trait contre la superstition :

Autrefois un Romain s'en vint, fort affligé,
Raconter à Caton que, la nuit précédente,
Son soulier des souris avait été rongé.
Chose qui lui semblait tout à fait effrayante.
« Mon ami, dit Caton, reprenez vos esprits;
Cet accident en soi n'a rien d'épouvantable;
Mais si votre soulier eût rongé les souris,
C'aurait été sans doute un prodige effroyable. »

Prompte repartie :

Dans le doigt d'une dame, un marquis cordon bleu
Vit un gros diamant brillant et plein de feu;
Il était avare, et son âme
N'était sensible qu'au profit :
« J'aimerais mieux, dit-il, la bague que la dame.
Il parlait assez haut, la dame l'entendit;
Elle eut une riposte prête :
« Et moi, j'aimerais mieux le liou que la bête. »

Ces spirituelles anecdotes, si gauloises et si facilement rimées, se trouvent dans la collection de Bruzen de la Martinière, imprimée à Amsterdam, en 1720.

BARATRON et **APOLIN**, idoles des Sarrasins.

BARATTA (Alessandro), dessinateur et graveur italien, travailla à Naples de 1627 à 1632. On lui doit deux estampes représentant des *Cavalcades* qui eurent lieu dans cette ville, et composées chacune de six pièces, se réunissant et formant frise.

BARATTA (Francesco), sculpteur italien, né à Massa di Carrara, mort en 1666. Elève de l'Algarde et du Bernin, il se conforma surtout au style de ce dernier et produisit, entre autres ouvrages : une statue colossale représentant le fleuve de la *Plata*, sous la figure d'un Maure, pour la fontaine de la place de Ravenne; les statues d'*Hercule*, d'*Achélous*, etc. Il mourut à Rome, victime de son intempérance et de l'abus du tabac.

BARATTA (Pierre), sculpteur italien, né à Venise, florissait dans la seconde moitié du xviii^e siècle. L'église Saint-Jean et Saint-Paul, à Venise, possède de lui une statue colossale assez remarquable. On voit aussi, au musée de Dresde, quelques-unes de ses œuvres, mais qui sont d'une exécution médiocre.

BARATTA (Jean), sculpteur italien, né à Carrare, mort dans cette ville en 1735, à un âge avancé. Il se forma à Florence, sous Saggi, et plus tard sous Soldani Benzi. Il travailla dans cette ville, à Gênes, à Sarzanne, à Turin, à Carrare, etc. On cite, au nombre de ses meilleurs ouvrages, les statues de l'archange *Raphaël* et du jenne *Tobie*, qui sont dans l'église du Saint-Esprit, à Florence, et dont on attribue le dessin au prince Ferdinand, fils de Côme III. A Gênes, il a exécuté les statues de *Marcello Durazzo* et d'*Ignace Bona*, dans le grand hôpital; celles de *Vendicello* et d'*Ottaviano Sauti*, dans la salle du grand Conseil; celles de *Cleopâtre* et d'*Artemise*, dans le palais Durazzo (aujourd'hui Palais-Royal), etc.

BARATTA (Eumène), sculpteur italien con-